La Celle Saint-Cloud

2026.26

République Française

Département des Yvelines

78170

DECISION MUNICIPALE N°

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRÈS DE ARKEA BANQUE

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'article L.512-85 du Code monétaire et financier,

Vu la délibération n°2026.01.06 en date du 21 mars 2026, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de Ligne de Trésorerie de ARKEA BANQUE reçue le 09 octobre 2026 après consultation de plusieurs établissements bancaires,

Considérant la nécessité de faire face aux décalages temporels entre le règlement de certaines dépenses d'investissement et la perception de certaines recettes,

Considérant l'intérêt d'une ligne de trésorerie pour l'optimisation de la gestion de la trésorerie de la commune par rapport à la mobilisation d'un emprunt,

DÉCIDE

Article 1er :
De contracter une ouverture de ligne de trésorerie auprès de ARKEA BANQUE sise Allée Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhon représentée par Madame Julie TRONEL, Responsable de clientèle institutionnelle.

Article 2 :
La ligne de trésorerie est contractée aux conditions suivantes :

Montant :	3 000 000.00 €
Durée :	12 mois
Taux d'intérêts :	€STER*+0.55%
Base de calcul :	Exact/360
Durée :	1 an
Commission d'engagement (La commission est calculée sur le montant de l'autorisation et prélevée en une seule fois à la mise en place)	2 400.00 €
Commission de non utilisation :	Néant

*Taux minimum de l'index : 0,00%

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20261027-2026-26-AR
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Caractéristiques techniques	
Facturation des intérêts	Trimestrielle Jour de tirage : inclus Jour de remboursement : exclu
Versement des fonds	Saisie et exécution sans frais via notre outil de banque à distance Montant minimum de 10 000,00 € En J avant 15h / J+1 après 16h
Remboursement des fonds	Saisie sans frais via notre outil de banque à distance Montant minimum de 10 000,00 € En J si confirmation du remboursement via un Virement Gros Montant (VGM) reçu sur notre compte avant 11h30

Article 3 :
Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 4 :
Madame la directrice générale des services est chargée, sous l'autorité du Maire, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de transmission au contrôle de légalité et de publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 27 octobre 2026.

MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD ★ 78170 ★

Le Maire,

Richard LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Décision n°2026.26 du 27 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20261027-2026-26-AR
Date de réception préfecture : 29/10/2026